



Fiche descriptive Formation

Bonnes pratiques de prélèvement d'échantillons destinés au paiement du lait

→ Réalisation d'échantillons de lait représentatifs

Public cible

Chauffeurs Préleveurs dans le cadre de la collecte de lait
Aucune connaissance préalable n'est nécessaire

Prix par stagiaire : 170.98 – 4 à 15 stagiaires
Formation de 7h, soit 1 journée au LDA39

Référent formation : Noémie PASCAULT

Référent administratif : Emilie PICAUD

Formatrice pour ce thème :

- Noémie PASCAULT, Cheffe de mission du secteur Lait en Elevage
- Vincent DUBOIS, Agent de relation dans le cadre du paiement du lait à la qualité, formateur chauffeur-préleveur

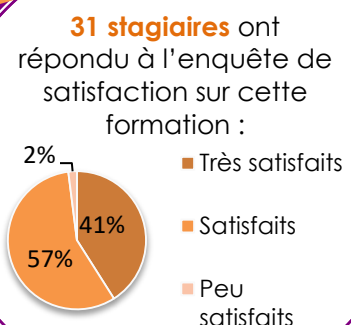
Objectifs

- Comprendre l'environnement des analyses
- Découvrir le devenir des échantillons de lait réalisés par les stagiaires et la traçabilité des informations associées à l'échantillon et à son transport
- Etre informés des contrôles menés par l'agent de relation
- Connaître les notions de base de composition et de qualité du lait
- Présenter l'organisation interprofessionnelle et la réglementation liée au paiement du lait
- Avoir conscience de l'incidence des résultats d'analyses sur le paiement et d'un mauvais prélèvement sur le paiement
- Connaître les bonnes pratiques de prélèvement des échantillons et les notions d'hygiène
- Savoir conserver et stocker les échantillons

Programme

- Tour de table de présentation et d'expression des attentes
- Présentation du LDA39 et visite du secteur lait en élevage du LDA39
- Présentation des actions de l'agent de relation
- Définition et composition du lait et ses critères de qualité
- Interprofession laitière et réglementation
- Le prélèvement d'échantillons de lait et ses bonnes pratiques
- Validation des acquis / conclusion

En 2022
93% de satisfaction !



Modalités

→ D'inscription :

Convocation après notification d'un nouveau chauffe-préleveur par son employeur, puis tous les 5 ans. Inscription par retour du bulletin réponse envoyé avec la convocation.

Votre situation nécessite des adaptations (situation de handicap, difficultés de maîtrise de la langue française...) ? Faites nous part de vos besoins particuliers en contactant le formateur.

→ Pratiques :

Au plus tard une semaine avant la date de la formation, vous recevez une convocation nominative rappelant le thème de la formation, le lieu, la date, les horaires de la formation et les modalités de repas. Le livret du stagiaire avec le règlement intérieur est disponible sur le site internet du LDA39 www.lda39.fr.

La formation se déroule en présentiel, dans une salle équipée et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une feuille de présence est à compléter et à signer au début de chaque demi-journée de formation. A l'issue de la formation, une attestation de formation nominative sera envoyée à l'adresse qui nous aura été communiquée.

Le LDA39 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation faute d'inscrits, ou en cas de problème organisationnel, au plus tard 15 jours avant le début de celle-ci. Dans ce cas, nous vous informons par téléphone et vous proposerons une date ultérieure.

→ Techniques :

Visite du laboratoire, exposé théorique avec projection d'un support Power point, présentation de documents techniques et réglementaires.

→ Pédagogiques :

Mise en place d'une réflexion chez les participants sur leur propre organisation.

→ D'évaluation :

- Connaissances des participants :

Aucun prérequis n'étant nécessaire pour assister à cette formation. Il n'y aura donc pas d'évaluation des connaissances préalable. Un remue-ménage sur le sujet de la formation introduira la journée et permettra au formateur d'avoir un aperçu des notions de chaque stagiaire.

- Evaluation des participants :
 - Remise d'un questionnaire de satisfaction à chaud.
 - Remise d'un QCM en fin de formation

→ De prise en charge :

Formation éligible à la prise en charge par votre Opérateur de Compétences (OPCO).

Si vous souhaitez que le règlement soit émis par l'OPCO dont vous dépendez, il vous appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de vous assurer de la bonne fin de cette demande,

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat vous sera facturé.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, vous serez redevables de l'intégralité du coût de la formation.

Numéros d'enregistrement du LDA39 :

Direccte : N°43 39 P 002 239

Qualiopi N° 98618